

# PROTÉGER ET VALORISER LES CRÉATIONS LOGICIELLES

## PROGRAMME de la formation

### Rappel des principes du droit de la Propriété Intellectuelle appliqués au logiciel

- Quelles modes de protection pour le logiciel ? (Droits d'auteur – brevets)
- Qui est titulaire des droits de PI et pour quelle durée ?  
Etendue du droit de propriété intellectuelle : cahier des charges, spécifications, modèle conceptuel ou physique des données, code source, code objet, algorithmes, fonctionnalités
- Le sort des droits dans le cadre du contrat de travail ou des contrats de développement

### La doctrine et la jurisprudence en Europe et aux Etats-Unis en matière de « brevets logiciels »

- Qu'est ce qui est brevetable en Europe et aux Etats-Unis ?
- Qu'est ce qui est exclu de la brevetabilité ?
- Comment les tribunaux considèrent les brevets portant sur des « inventions mises en œuvre par ordinateur » ?

### Brevet et droit d'auteur dans le domaine des logiciels

- Sont-ils complémentaires ou antagonistes ?
- Les précautions à prendre en matière de droit d'auteur et organiser la traçabilité des briques logicielles
- Les moyens de preuve : constat d'huissier, dépôt APP, notaire, Soleau, blockchain
- Cas des bases de données et de la création de site web

### Les différents modes d'exploitation et de valorisation des logiciels

- Modèle de diffusion « propriétaire » des logiciels et aspects contractuels
- Modèle de diffusion « libre » des logiciels et compatibilité des licences
- Modèle de diffusion mixte : la double licence

Formation développée et mise en œuvre par :

En collaboration avec :

**Jeudi 27 septembre 2018**  
**9h00 à 17h30 À RENNES**

**DURÉE : 1 JOUR**

**PRIX : 650 €**

**TARIF RÉDUIT : 450 €**

### OBJECTIFS

- Comprendre la situation EU et US des « Inventions mises en œuvre par ordinateur ».
- Elaborer une stratégie de PI dans le domaine des TIC.
- Eclairer de manière pragmatique et opérationnelle, l'usage de logiciels libres dans des solutions innovantes.

### PUBLIC

- Collaborateurs d'entreprises TIC
  - Responsables et chefs de projet informatique
  - Développeurs
- Responsables PI ou R&D
- Correspondants brevets
- Chargés de valorisation
  - Ingénieurs brevets
- Conseils en innovation

### Intervenant

- Bernard LAMON, Avocat Spécialiste en droit de l'informatique.

### Pré-requis

- Connaître les fondamentaux de la PI.

### Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant



BULLETIN D'INSCRIPTION (vaut bon de commande)

# PROTÉGER ET VALORISER LES CRÉATIONS LOGICIELLES

# IEEPI

INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le bulletin est à retourner par courrier à l'IEEPI : 1 rue Cassini – 67 400 ILLKIRCH  
ou par fax au 03.69.20.02.39 / par mail : [ieepi@ieepi.org](mailto:ieepi@ieepi.org)

Nom du **participant** : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Nom et prénom du **responsable formation** : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

**A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société.**

Nom : .....

Adresse : .....

Pers. A contacter : .....

Tél : .....

**Je m'inscris à la formation « Protéger et valoriser les créations logicielles »** qui aura lieu jeudi **27 septembre 2018** de 9h00 à 17h30 à Rennes.  
(INPI Bretagne - 15 Rue du Chêne Germain 35510 Cesson-Sevigné).

Tarif normal : 650 € net

Tarif réduit : 450 € net <sup>(1)</sup>

Date :        /        /2018

Nom du signataire :

Renseignements :

**- IEEPI - au 03.88.65.50.29 - [ieepi@ieepi.org](mailto:ieepi@ieepi.org)**

*Cachet et signature :*

le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte <sup>(2)</sup>.

Modes de paiement :

> Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI - 1, rue J-D Cassini - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

> Par virement sur le compte de l'IEEPI : FR76 1470 7500 2070 2180 4422 351 CCBPFRPPMTZ en indiquant le nom du participant et la date de la formation

Tous nos tarifs sont nets. L'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Tarifs et conditions de vente :

(1) Le tarif réduit est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe) et aux Universitaires.  
Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

(2) Consultez l'intégralité de nos conditions générales de vente sur notre site internet : [www.ieepi.org](http://www.ieepi.org) / Rubrique Informations pratiques